



Breuillet

ARRETE DU MAIRE

AM/077/2024

ARRETE DU MAIRE

PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de BREUILLET, (Essonne),

Vu le Code Générale des Collectivités territoriales, articles L 2212-1 et suivants,

Vu l'article R 411-18 du Code de la Route,

Vu la cérémonie commémorative du 11 novembre et son défilé se rendant au monument aux morts
Place de l'Eglise,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation des véhicules durant le déplacement du cortège
et de la cérémonie et dans l'intérêt de la Sécurité Publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le **Lundi 11 novembre 2024 de 09h00 à 13h00**, la circulation Grande Rue entre la rue de la Boëlle Bizard et la Place de l'Eglise, sera interrompue et déviée au fur et à mesure de l'avancement du défilé.

ARTICLE 2 : Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de BREUILLET, Madame la Responsable de la Police Municipale et tous agents habilités de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre des actes administratifs du Maire

FAIT A BREUILLET, le QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de BREUILLET,

Madame la Responsable de la Police Municipale,

Monsieur le Chef des Pompiers de BREUILLET,



Mme Le Maire,

Véronique MAYEUR